

MICHEL DE MONTAIGNE

# ESSAYS

## Book 1 · Chapter 6



Original text in Middle French (1595, Public domain) · Last updated on September 6, 2021

HYPERESSAYS is a project to bring a complete hypertext edition of Michel de Montaigne's *Essays* to the web. More information at [www.hyperessays.net](http://www.hyperessays.net)

BORDEAUX-1-6-20210906-135332

---

## L'heure des parlemens dangereuse

A TOUTES-FOIS JE VIS dernièrement en mon voysinage de Mussidan, que ceux qui en furent délogez à force par nostre armée, et autres de leur party, crioyent comme de trahison, de ce que pendant les entremises d'accord, et le traicté se continuant encores, on les avoit surpris et mis en pieces. Chose qui eust eu à l'avanture apparence en autre siecle ; mais, comme je viens de dire, nos façons sont entierement esloignées de ces regles : et ne se doit attendre fiance des uns aux autres, que le dernier seau d'obligation n'y soit passé : encores y a il lors assés affaire.

c Et a tousjours esté conseil hazardeux, de fier à la licence d'une armee victorieuse l'observation de la foy qu'on a donnée à une ville, qui vient de se rendre par douce et favorable composition, et d'en laisser sur la chaude, l'entrée libre aux soldats. L. Æmylius Regillus Preteur Romain, ayant perdu son temps à essayer de prendre la ville de Phocées à force, pour la singuliere proüesse des habitans à se bien defendre, fit pache avec eux, de les recevoir pour amis du peuple Romain, et d'y entrer comme en ville confederée : leur ostant toute crainte d'action hostile. Mais y ayant quand et luy introduict son armée, pour s'y faire voir en plus de pompe, il ne fut en sa puissance, quelque effort qu'il y employast, de tenir la bride à ses gents : et veid devant ses yeux fourrager bonne partie de la ville : les droicts de l'avarice et de la vengeance, suppeditant ceux de son autorité et de la discipline militaire.

A Cleomenes disoit, que quelque mal qu'on peust faire aux ennemis en guerre, cela estoit par dessus la justice, et non sujet à icelle, tant envers les Dieux, qu'envers les hommes : et ayant faict treve avec les Argiens pour sept jours, la troisieme nuit apres il les alla charger tous endormis, et les défit, alleguant qu'en sa treve il n'avoit pas esté parlé des nuicts : Mais les Dieux vengerent ceste perfide subtilité.

c Pendant le parlement, et qu'ils musoient sur leurs seurtez, la ville de Casilinum fust saisie par surprinse. Et cela pourtant au siecle et des plus justes Capitaines et de la plus parfaicte milice Romaine : Car il n'est pas dict, qu'en temps et lieu il ne soit permis de nous prevaloir de la sottise de

nos ennemis, comme nous faisons de leur lascheté. Et certes la guerre a naturellement beaucoup de privileges raisonnables au prejudice de la raison. Et icy faut la reigle, *neminem id agere, vt ex alterius prædetur inscitia.*

c Mais je m'estonne de l'estenduë que Xenophon leur donne, et par les propos, et par divers exploits de son parfaict Empereur : autheur de merueilleux poids en telles choses, comme grand Capitaine et Philosophe des premiers disciples de Socrates, et ne consens pas à la mesure de sa dispense en tout et par tout.

A Monsieur d'Aubigny assiegeant Cappoüe, et apres y avoir fait une furieuse baterie, le Seigneur Fabrice Colonne, Capitaine de la ville, ayant commencé à parlementer de dessus un bastion, et ses gens faisants plus molle garde, les nostres s'en emparerent, et mirent tout en pieces. Et de plus fresche memoire à Yvoy, le seigneur Julian Rommero, ayant fait ce pas de cleric de sortir pour parlementer avec Monsieur le Connestable, trouva au retour sa place saisie. Mais afin que nous ne nous en allions pas sans revanche, le Marquis de Pesquaire assiegeant Genes, ou le Duc Octavian Fregose commandoit sous nostre protection, et l'accord entre eux ayant esté poussé si avant, qu'on le tenoit pour fait, sur le point de la conclusion, les Espagnols s'estans coullés dedans, en userent comme en une victoire planiere : et depuis à Ligny en Barrois, où le Comte de Brienne commandoit, l'Empereur l'ayant assiégué en personne, et Bertheuille Lieutenant dudict Comte estant sorty pour parlementer, pendant le parlement la ville se trouva saisie.

A *Fù il vincer sempre mai laudabil cosa,  
Vinca si ò per fortuna ò per ingegno*

A disent-ils : Mais le Philosophe Chrysippus n'eust pas esté de cet advis : et moy aussi peu. Car il disoit que ceux qui courent à l'envy, doivent bien employer toutes leurs forces à la vistesse, mais il ne leur est pourtant aucunement loisible de mettre la main sur leur adversaire pour l'arrester : ny de luy tendre la jambe, pour le faire cheoir.

B Et plus genereusement encore ce grand Alexandre, à Polypercon, qui luy suadoit de se servir de l'avantage que l'obscurité de la nuit luy donnoit pour assaillir Darius. « Point, dit-il, ce n'est pas à moy de chercher des victoires desrobees : *malo me fortunæ poeniteat, quam victoriæ pudeat.* »

B *Atque idem fugientem haud est dignatus Orodem  
Sternere, nec jacta cæcum dare cuspidè vulnus :  
Obvius, adversoque occurrit, seque viro vir  
Contulit, haud furto melior, sed fortibus armis.*